

Informations de base	
2012/2011(BUD) BUD - Procédure budgétaire Budget rectificatif 1/2012: financement de l'ITER Subject 3.50.01.05 Secteurs spécifiques de la recherche 3.50.02.02 Programme-cadre Euratom, programmes de recherche et de formation 3.60.05 Energies douces et renouvelables 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	BUDG Budgets		BALZANI Francesca (S&D)
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	ITRE Industrie, recherche et énergie		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires générales	3158	2012-03-26
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	LEWANDOWSKI Janusz	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
27/01/2012	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2012)0031 	Résumé
26/03/2012	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	08136/2012	Résumé
26/03/2012	Adoption du projet du budget par le Conseil		
29/03/2012	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
29/03/2012	Vote en commission		

02/04/2012	Dépôt du rapport budgétaire	A7-0097/2012	Résumé
19/04/2012	Débat en plénière		
20/04/2012	Décision du Parlement	T7-0138/2012	Résumé
20/04/2012	Résultat du vote au parlement		
20/04/2012	Fin de la procédure au Parlement		
13/07/2012	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2012/2011(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/7/08681

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE483.797	05/03/2012	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A7-0097/2012	02/04/2012	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement		T7-0138/2012	20/04/2012	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget	08136/2012	26/03/2012	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget de la Commission	COM(2012)0031 	27/01/2012	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Budget rectificatif 1/2012: financement de l'ITER

2012/2011(BUD) - 27/01/2012 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation du projet de budget rectificatif 1/2012 sur le financement d'ITER.

CONTENU : le projet de budget rectificatif (PBR) n° 1 de l'exercice 2012 concerne le financement de l'ITER et inscrit au budget 2012 **le montant de 650 millions EUR en crédits d'engagement**, sur la ligne budgétaire 08 20 02 Euratom – **Entreprise commune ITER – Fusion for Energy (F4E)**, conformément à l'accord conclu entre le Parlement européen et le Conseil en décembre 2011.

Pour rappel, le 1^{er} décembre 2011, un accord de trilogue a été conclu sur le financement du coût supplémentaire de 1,3 milliard EUR du projet ITER pour la période 2012-2013. Cet accord prévoit ce qui suit:

- 100 millions EUR déjà inscrits au budget 2012 sur les lignes budgétaires concernant ITER;
- 360 millions EUR en crédits d'engagement seront mis à disposition dans la procédure budgétaire de 2013, dans la limite des plafonds des crédits d'engagement fixés par le CFP, en utilisant l'ensemble des dispositions du règlement financier et de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006, en excluant toute nouvelle révision du CFP en ce qui concerne ITER;
- les plafonds des crédits d'engagement de la rubrique 1a pour les exercices 2012 et 2013 seront relevés de 840 millions EUR : 650 millions EUR en 2012 et 190 millions en 2013; cette somme sera compensée par une diminution équivalente du plafond des crédits d'engagement des rubriques 2 (450 millions EUR pour l'exercice 2011) et 5 (243 millions EUR pour l'exercice 2011 et 147 millions EUR pour l'exercice 2012);
- le plafond des crédits d'engagement pour l'exercice 2013 sera relevé de 580 millions EUR, compensés par une diminution équivalente du plafond pour l'exercice 2011.

Le Parlement européen et le Conseil ont adopté cet accord le 13 décembre 2011, conformément à leurs procédures internes respectives.

Maintenant que le plafond de la rubrique 1a a été relevé pour 2012, **les crédits d'engagement correspondants de 650 millions EUR peuvent être inscrits sur la ligne budgétaire 08 20 02 Euratom – Entreprise commune ITER – Fusion for Energy (F4E)**.

C'est l'objet du présent projet de budget rectificatif 1/2012.

Budget rectificatif 1/2012: financement de l'ITER

2012/2011(BUD) - 26/03/2012 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le 27 janvier 2012, la Commission a transmis au Conseil un projet de budget rectificatif (PBR) n° 1 au budget général 2012 concernant le financement de l'ITER.

Ce PBR 1/2012 proposait en particulier d'inscrire à l'article 08 20 02 (Euratom - Entreprise commune ITER - Fusion for Energy) 650 millions EUR en crédits d'engagement provenant de la marge de la sous-rubrique 1a, conformément à l'accord conclu entre le Parlement européen et le Conseil en décembre 2011.

Le Conseil est parvenu à un accord sur la proposition de la Commission et le 26 mars 2012, le Conseil a adopté sa position concernant le projet de budget rectificatif n° 1 de l'Union européenne pour l'exercice 2012 tel qu'il figure à l'annexe technique de l'exposé des motifs de la position du Conseil (voir doc. Conseil [8136/12 ADD 1](#)).

Budget rectificatif 1/2012: financement de l'ITER

2012/2011(BUD) - 02/04/2012 - Rapport budgétaire déposé, 1^{ère} lecture

La commission des budgets a adopté le rapport de Francesca BALZANI (S&D, IT) sur la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 1 de l'Union européenne pour l'exercice 2012, section III – Commission.

Les députés rappellent que ce projet de budget rectificatif a pour but d'inscrire au budget 2012 un montant de 650 millions EUR en crédits d'engagement à l'article 08 20 02 Euratom – Entreprise commune ITER – Fusion for Energy (F4E). Ils relèvent que cet ajustement budgétaire est parfaitement conforme à l'accord conclu entre le Parlement européen et le Conseil en décembre 2011 pour tenir compte d'un coût supplémentaire de 1,3 milliard EUR pour le projet ITER en 2012-2013.

Les députés appellent dès lors le Parlement européen à approuver telle quelle la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 1/2012.

Budget rectificatif 1/2012: financement de l'ITER

2012/2011(BUD) - 20/04/2012 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 403 voix pour, 61 voix contre et 13 abstentions, une résolution destinée à approuver sans modification la position du Conseil concernant le projet de budget rectificatif n° 1/2012, section III - Commission.

Le Parlement rappelle que ce projet de budget rectificatif a pour but d'inscrire au budget 2012 un montant de 650 millions EUR en crédits d'engagement à l'article 08 20 02 Euratom – Entreprise commune ITER – *Fusion for Energy* (F4E). Il relève que cet ajustement budgétaire est parfaitement conforme à l'accord qu'il a conclu avec le Conseil en décembre 2011 pour tenir compte d'un coût supplémentaire de 1,3 milliard EUR pour le projet ITER en 2012-2013.

Budget rectificatif 1/2012: financement de l'ITER

2012/2011(BUD) - 20/04/2012 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif n° 1 de l'Union européenne pour l'exercice 2012.

ACTE LÉGISLATIF : 2012/360/UE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 1/2012 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 20 avril 2012 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif a pour but d'inscrire au budget 2012 un montant de **650 millions EUR en crédits d'engagement à l'article 08 20 02 Euratom – Entreprise commune ITER – *Fusion for Energy* (F4E)**. Il est conforme à l'accord conclu avec le Conseil en décembre 2011 pour financer le coût supplémentaire de 1,3 milliard EUR pour le projet ITER en 2012-2013.